

Technicien en environnement et déchets

RNCP2915 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEUST — Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
Code(s) NSF	343
Formacode(s)	12584, 12520, 12582
Code(s) ROME	H1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002358300011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien supérieur en traitement des déchets travaille sous la direction du chef de service environnement. Il prépare les machines puis surveille les rejets (solides, liquides ou gazeux) des unités de production et de tri des déchets des sites industriels. Il règle et étalonne les détecteurs et les analyseurs de pollution et procède à leur maintenance. Il détermine les seuils d'alarme selon les normes en vigueur. Il synthétise et compare les résultats du laboratoire et des appareils d'analyse pour réaliser le diagnostic qualitatif et quantitatif. Il propose alors des solutions de traitement des rejets réguliers et des pollutions accidentelles.

Le technicien supérieur en gestion et maîtrise de l'eau assure le fonctionnement d'une station d'épuration ou d'un réseau d'assainissement. Il participe au contrôle qualité des effluents, sous la direction d'un ingénieur. Il définit les procédures à mettre en œuvre (prélèvements, contrôles) et fait appliquer les règlements.

Chargé de la surveillance du site, il assure l'entretien préventif des équipements et effectue des réparations en cas de pannes. Il rédige des procédures de vérification. Pour les commandes de matériel, il est en contact régulier avec les fournisseurs.

Spécialisé en traitement de l'eau et de déchets, ce spécialiste participe parfois à des études d'aménagement du territoire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Anticiper les risques et les dysfonctionnements Faire preuve d'autonomie et d'initiative lors des interventions

Avoir le sens des responsabilités

Connaître l'anglais technique

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce technicien supérieur travaille dans les unités de production ou les laboratoires des usines de traitement des déchets, dans les stations d'épuration, dans les collectivités locales...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 472
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Composition définie par le Code de l'éducation :

article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 170 €
Selon la branche	7 900 € – 8 396 €
Prise en charge	Branches concernées
8 170 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 396 €	CPNEFP de l'industrie cimentière
8 215 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 900 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41078

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2915/>